



# **CODE DE CONDUITE**

Jun 2017

---

**TABLE DES MATIÈRES**

Introduction .....3  
Application .....3  
Principes généraux.....3  
Principes spécifiques.....5

*Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin*

## INTRODUCTION

Wrestling Canada Lutte s'est engagée à accomplir sa mission de manière professionnelle et éthique, et en respectant les valeurs d'intégrité, de confiance, de franc jeu, de respect d'autrui, et d'esprit sportif.

Le Code de conduite de Wrestling Canada Lutte offre à tous les participants – athlètes, parents, entraîneurs, arbitres et officiels, spectateurs, administrateurs et dirigeants – des règles simples pour les aider à proposer un environnement sain et positif à tous ceux et celles qui participent à la lutte.

## APPLICATION

Le présent Code de conduite s'applique à tout comportement pouvant survenir pendant les affaires, activités et événements de Wrestling Canada Lutte, incluant, sans toutefois s'y limiter, l'environnement de travail, des compétitions, des séances d'entraînement, des stages d'entraînement, des déplacements et des réunions, pour ou au nom de Wrestling Canada Lutte.

Le présent Code de conduite s'applique aussi à tout comportement des participants pouvant survenir hors des activités d'affaires, événements et réunions de Wrestling Canada Lutte lorsque ce comportement nuit aux relations au sein de Wrestling Canada Lutte, et de son environnement de travail et sportif, ou nuit à l'image ou à la réputation de Wrestling Canada Lutte.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les participants de Wrestling Canada Lutte comprennent notamment tous les athlètes, entraîneurs, arbitres et officiels, membres du personnel, bénévoles et membres de l'Association, membres du conseil d'administration, parents, représentants des commanditaires, supporteurs des clubs, membres du grand public assistant aux événements à titre de spectateurs.

On s'attend à ce que **TOUS LES PARTICIPANTS** :

- **posent des gestes positifs d'esprit sportif**, et découragent tous les cas de jeu illégal ou illégitime, ou actes de violence, que ce soit avant ou pendant les compétitions ou les séances d'entraînement.
- **fassent preuve du niveau le plus élevé de respect**, et protègent les droits, la dignité et la valeur de tout le monde, peu importe leur race, leur origine nationale ou ethnique, leur couleur, leur religion, leur âge, leur sexe, leur identité et leur expression sexuelles, leur statut marital, leur statut familial, leur handicap et (ou) le fait qu'ils aient eu une condamnation dont ils ont été amnistiés.
  - Les participants doivent s'abstenir de toute action ou décision pouvant être considérée comme de la discrimination. La discrimination est une action ou une décision qui traite une personne ou un groupe de manière négative en fonction des critères énumérés ci-dessus.

- Les participants doivent s'abstenir de tout comportement qui constitue du harcèlement, le harcèlement étant défini comme une conduite inappropriée de la part d'une personne pendant une activité d'affaires ou un événement sanctionné ou commandité par Wrestling Canada Lutte, conduite dont la personne en question savait ou aurait raisonnablement dû savoir qu'elle pouvait nuire ou causer des préjudices à autrui. De telles conduites comprennent des actes, commentaires ou démonstrations répréhensibles, qui dénigrent, avilissent, abaissent, humilient ou embarrassent, et tout acte constituant de l'intimidation ou une menace.
- Les participants doivent s'abstenir de tout comportement qui constitue du harcèlement sexuel, le harcèlement sexuel étant défini comme incluant des activités telles que des commentaires ou avances sexuels non sollicités, des demandes de faveurs sexuelles en retour d'une récompense promise ou contenant une menace implicite de représailles, ou un comportement de nature sexuelle, incluant l'affichage de documents offensant de nature sexuelle.
- Les participants doivent s'abstenir d'avoir des relations sexuelles ou une intimité sexuelle de quelque sorte que ce soit, avec tout(e) autre participant(e) auquel ou à laquelle ils ont accès dans l'environnement sportif si ce dernier ou cette dernière a moins de 18 ans. Si le ou la participant(e) a 18 ans ou plus et qu'il existe un déséquilibre de pouvoir dans la relation entre les participants, pouvant raisonnablement mettre en péril la prise de décisions, étant donnée l'existence ou la nature des relations sexuelles ou de l'intimité sexuelle, il est obligatoire de les dévoiler par écrit, afin de permettre leur évaluation et la mise en oeuvre des mesures appropriées.
- **utilisent de manière responsable les médias sociaux**, et s'abstiennent de publier, transmettre ou afficher des notes, textes, photographies ou tout autre contenu offensants, qui nuit à l'image de Wrestling Canada Lutte.
- **donner un exemple positif**, et condamner la consommation de drogues à usage récréatif ou améliorant la performance et le recours à des pratiques de dopage, car cela met en danger la santé des athlètes et est contraire à la notion de compétition juste et équitable;
- **fassent preuve d'intégrité dans tous les domaines touchant au sport** en se comportant de manière honnête et transparente;
- **règlent toutes les situations de conflit d'intérêts potentiel :**
  - Une situation de conflit d'intérêts est une situation dans laquelle l'intérêt personnel ou financier d'un participant pourrait entrer en conflit ou être raisonnablement perçue comme entrer en conflit avec les meilleurs intérêts de Wrestling Canada Lutte.
  - Pour éviter les conflits d'intérêts, les participants :
    - ne doivent ni accepter, ni solliciter des dons, faveurs ou services personnels qui pourraient influencer la personne dans l'exercice de ses tâches;
    - ne doivent pas divulguer, pour des motifs de gains ou d'avantages personnels, des renseignements confidentiels obtenus dans le cadre d'activités de Wrestling Canada Lutte;
    - ne doivent faire aucune transaction, dans le cadre de leurs fonctions officielles, dans le cadre de toute affaire dans laquelle le participant est agent, administrateur, officier, dirigeant ou membre et dans laquelle il a un intérêt substantiel;
    - doivent divulguer leurs conflits d'intérêts potentiels le plus tôt possible après qu'ils

se soient rendu compte qu'un tel conflit d'intérêts peut exister. Si le conseil d'administration accepte un conflit d'intérêts et, tel que requis, les mesures d'atténuation appropriées, des dossiers à ce sujet seront tenus à jour pendant la période adéquate.

- **respecter et protéger les renseignements confidentiels obtenus** dans l'exercice de leurs fonctions, en les sauvegardant pendant leur utilisation, en les entreposant adéquatement, et en n'en parlant qu'avec des personnes qui ont légitimement affaire avec Wrestling Canada Lutte et doivent prendre connaissance de ces renseignements.

## PRINCIPES SPÉCIFIQUES

### On s'attend aussi à ce que les ATHLÈTES:

- respectent toujours les décisions de l'arbitre;
- ne soient jamais impliqués dans des actes de jeu déloyal;
- respectent aussi bien l'esprit que la lettre des règles de compétition, et soient des modèles des idéaux les plus élevés d'éthique et d'esprit sportif;
- ne commettent jamais d'actes non respectueux, de quelque sorte que ce soit, incluant des jurons, des gestes obscènes, des remarques offensantes, des méchancetés, des moqueries, railleries ou sarcasmes, ou d'autres actes dégradants à l'égard d'autres athlètes, officiels ou supporteurs;
- prennent soin de, et respectent les installations et l'équipement auxquels ils ont accès pendant l'entraînement et les compétitions;
- prennent soin de leur santé, et ne consomment aucune substance illégale ou nuisible à la santé, et plus spécifiquement, Wrestling Canada Lutte a adopté et s'est engagée à respecter le Programme canadien antidopage;
- reconnaissent que de nombreux officiels, entraîneurs et arbitres sont des bénévoles qui donnent de leur temps pour leur fournir leurs services, et qui doivent par conséquent être traités avec le plus profond respect.

### On s'attend aussi à ce que les ENTRAÎNEURS:

- dissuadent activement les athlètes d'avoir un comportement déloyal ou antisportif;
- essaient de maximiser la participation et le plaisir de tous les athlètes, peu importe leur niveau de capacité;
- traitent avec soin, compassion et prudence tous les athlètes malades ou blessés, et suivent à la lettre les conseils des médecins et (ou) soigneurs sportifs pour déterminer quand un athlète peut recommencer à s'entraîner ou à faire des compétitions;
- maintiennent en tous temps des relations appropriées et professionnelles avec les athlètes;
- maintiennent une connaissance approfondie du sport et se tiennent au courant des dernières méthodes en matière d'entraînement;

- tiennent toujours compte de la santé, de la sécurité et du bien-être des athlètes.
- À titre d'entraîneur, vous devez toujours, et dans toutes les situations, vous conduire d'une manière qui reflète du leadership, du respect pour la lutte et pour tous ceux et celles qui y participent : les athlètes, les officiels, les fans, les parents, les arbitres et les journalistes.

**On s'attend aussi à ce que les ARBITRES ET OFFICIELS:**

- soient impartiaux, et aussi cohérents et constants, objectifs et courtois;
- placent la sécurité et le bien-être des athlètes au-dessus de tout le reste, et soient alertes pour réduire le plus possible les situations dangereuses en compétition, qu'elles soient réglementaires ou non;
- assument la responsabilité de tous les gestes qu'ils posent;
- évitent toute forme de contact verbal inapproprié avec les entraîneurs, les officiels des équipes, les parents et les spectateurs pendant les compétitions;
- condamnent tous les cas de compétition non loyale, non réglementaire ou injuste.

**On s'attend aussi à ce que les SPECTATEURS et les PARENTS:**

- respectent les décisions des arbitres, et ne discutent pas et ne se plaignent pas des décisions pendant ou après les combats;
- utilisent un langage antisportif, fassent preuve de harcèlement, ou aient un comportement agressif, car cela ne doit pas être toléré;
- ne tournent jamais des athlètes en ridicule, ni ne les traitent avec mépris, parce qu'ils ont fait une erreur, mais respectent leurs efforts;
- participent de manière positive en encourageant les athlètes qu'ils soutiennent, et évitent les cris ou acclamations qui narguent ou intimident les adversaires, leurs fans ou les officiels.

**On s'attend aussi à ce que les EMPLOYÉS, ADMINSTRATEURS et MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

- se conduisent de manière ouverte, professionnelle, collaborative et de bonne foi, dans les meilleurs intérêts collectifs de Wrestling Canada Lutte;
- se comportent avec une étiquette qui convient aux circonstances et à leur poste;
- fassent preuve de la diligence requise dans le cadre de leurs responsabilités financières vis-à-vis des membres de Wrestling Canada Lutte;
- favorisent l'échange ouvert d'idées et de perspectives, et respectent la gouvernance, les politiques et les décisions prises légalement, de Wrestling Canada Lutte;
- essaient d'être des modèles de l'application des principes généraux énoncés dans le présent Code de conduite, donnant ainsi un exemple de leadership positif en lutte.

**Reconnaissance** : Le présent Code de conduite a recours à des expressions et à des notions provenant de divers codes de conduite disponibles dans le domaine public. Notamment, le Code de conduite national de la Ligue nationale de rugby australienne a servi de cadre directeur et a été modifié et adapté aux exigences de Wrestling Canada Lutte. Les références aux conflits d'intérêts proviennent de la "Good Sports Code of Conduct and Conflicts of Interest Policy". De plus, on a utilisé dans ce Code de conduite des extraits de codes de conduite d'organismes sportifs canadiens, ainsi que d'universités, de collèges et d'associations connexes, concernant leurs équipes.